Syndicat d'épuration des eaux de Moutier et environs (SEME)
PGEE global du SEME

3.6 Rapport d'état de l'infiltration

Commune de Moutier

sd ingénierie
jura sa
CH - 2800 Delémont
Rte de Bâle 21
Tél +41 32 422 90 30
Fax +41 32 422 94 40
sd.delemont@sdplus.ch
CH - 2900 Porrentruy
Faubourg St-Germain 1ca
Tél +41 32 466 44 77
Fax +41 32 466 44 77
sd.porrentruy@sdplus.ch
CH - 2740 Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 51
Tél +41 32 493 39 60
Fax +41 32 493 39 63
sd.moutier@sdplus.ch

	Date	Dess.	Contr.	Echelle	SEME - 3.6/3
	30.08.2004	nb	SG	1:5'000	
a	13.11.2013	NB	TC	1:5'000	mise à jours des sites pollués

Conditions hydrogéologiques	Mesures relatives à l'infiltration
Bonne perméabilité (S supérieure à 10 l/min.m2)	1ère priorité : Infiltration superficielle avec passage au travers de la couche d'humus (cunette d'infiltration, infiltration diffuse, etc...). 2ème priorité : Infiltration souterraine sans passage au travers de la couche d'humus (tranchée drainante, puits, etc...). **Conditions hydrogéologiques non rencontrées**
Moyenne perméabilité (S de l'ordre de 2 à 10 l/min.m2)	1ère priorité : Infiltration superficielle avec passage au travers de la couche d'humus (cunette d'infiltration, infiltration diffuse, etc...). 2ème priorité : Infiltration souterraine sans passage au travers de la couche d'humus (tranchée drainante, puits, etc...). **Risque potentiel de mobilisation des terrains, déterminer de cas en cas (voir texte rapport)**
Faible perméabilité (S inférieure à 2 l/min.m2)	Infiltration superficielle avec passage au travers de la couche d'humus (cunette d'infiltration, infiltration diffuse, etc...). Infiltration déconseillée dans les terrains potentiellement instables, contexte à déterminer de cas en cas
Alluvions récentes. Perméabilité hétérogène, de faible à moyenne. Nappe subaffleurante possible.	1ère priorité : Infiltration superficielle avec passage au travers de la couche d'humus (cunette d'infiltration, infiltration diffuse, etc...). 2ème priorité : Infiltration souterraine sans passage au travers de la couche d'humus (tranchée drainante, puits à proscrire, etc...).
Nappe affleurante (< 1m)	Evacuer les eaux claires et les eaux pluviales. Infiltration non recommandée.
Molasse argileuse. Très mauvaise perméabilité.	Evacuer les eaux claires et les eaux pluviales. Infiltration non recommandée.
Zone de protection des eaux souterraines ou de source, limite S3 (base OPED)	Infiltration sous réserve, autorisation délivrée par l'OPED
Zone de remblais	Infiltration sous réserve, autorisation délivrée par l'OPED
Possibilités limitées d'infiltration (aires d'entreprises, zones industrielles, remblais, ...)	Infiltration sous réserve, autorisation de l'OPED
Ancienne décharge (selon base OPED)	Infiltration interdite
Périmètre drainé	Infiltration non recommandée.
Glissement, instabilité de terrain	Infiltration non recommandée. Possibilité de mobilisation supplémentaire.
Zone régulièrement humide	Infiltration non recommandée.
source captée selon base OPED	
source non captée	
Puits selon base OPED	
Installation d'infiltration existante centralisée ou installation d'infiltration existante individuelle située en zone S ou sur une aire industrielle ou artisanale, avec/sans traversée d'humus	
Autre installation existante individuelle répertoriée par l'enquête, avec/sans traversée d'humus	
Sondage, fouille existants utilisés dans le cadre de l'élaboration de la carte	
Essai infiltration	
Zone inondée	Infiltration non recommandée.
Zone inondable	Infiltration non recommandée.
Chantier en cours lors de l'élaboration de la carte	
Nappe subaffleurante connue (profondeur ~1 à 3m)	Choix du dispositif d'infiltration limité (puits à proscrire)
Périmètre du PGEE	

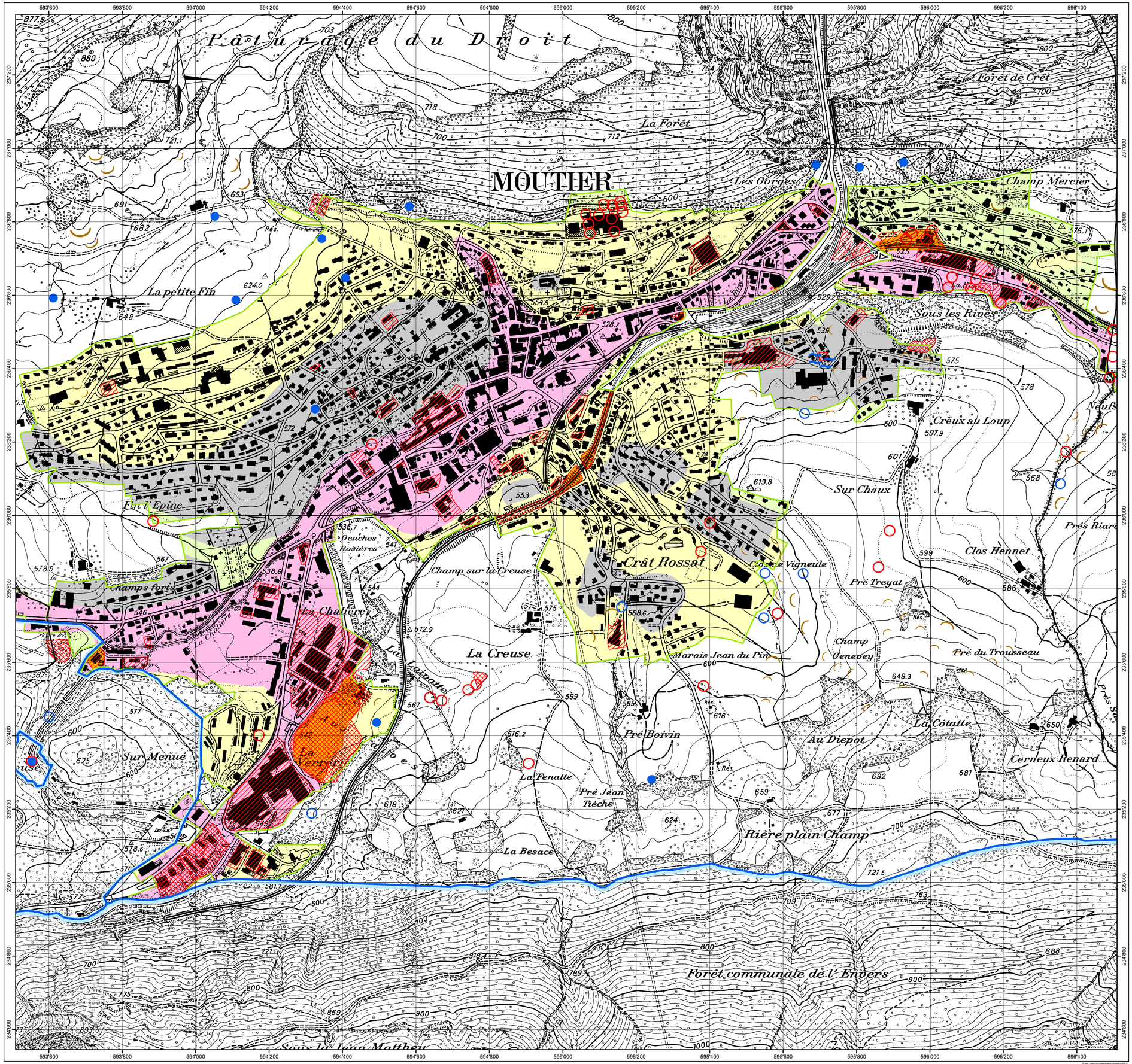

Base: plan d'ensemble numérique PEP
Office du cadastre du canton de Berne
Carte numérique de la protection des eaux du canton de Berne (GEKES)
©Office l'économie hydrique et énergétique du canton de Berne